

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 23 mai 2024, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**Etaient présents :** MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Louissette CAILLON
- Hélène CADIOU donne pouvoir à Tanguy CHATELLIER
- Valérie DRAN donne pouvoir à Marie-Françoise RIVIERE

**Secrétaire de séance :** Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

### **OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE ENFANCE – 202405103**

Madame Valérie DRAN présente à l'Assemblée les propositions de modification du règlement intérieur du pôle enfance notamment : mots rayés les retraits, en vert les modifications (cf annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les propositions de la commission enfance ;

Approuve,

- le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire, ci-annexé.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception en  
Préfecture et de sa publication.  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif de Nantes (6  
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-  
440410 NANTES) dans un délai de  
deux mois à compter de sa  
publication et/ou sa notification.

Marie-Françoise RIVIERE,  
Secrétaire de séance.



Pait à St Lumine de Clisson, le 30 mai 2024

